

**ANNEE 2017**

**DELIBERATION N°**

**20170023**

**SEANCE PUBLIQUE DU 5 AVRIL 2017**

Date de convocation : 30 mars 2017

Date d'affichage : 07 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 18

Vote : 18 (dont 4 pouvoirs)

Pour : 18

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 mars 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Hugues BIGE, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECARTE, Sophie DELETTRE (arrivée à 19h30).

Ont donné pouvoir : Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à Dominique GALLOT), Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Chantal BONZON), Dominique VIGIER (pouvoir à Pierre SORHAITS), Emmanuelle DALLET (pouvoir à Marie-Dominique GAY).

Absent(s) excusé(s) : Philippe BIGOTEAU.

Secrétaire de séance : Francis DAVRIL.

**Objet : Subvention versée à l'Association  
Communale pour la Cantine Scolaire (ACCS) pour  
l'année 2017**

Le Maire rappelle que la commune verse tous les ans une subvention à l'Association Communale pour la Cantine Scolaire (A.C.C.S.), pour la fourniture des repas aux enfants de l'école communale et du centre de loisirs sans hébergement de Bassussarry.

Comme convenu dans la convention, approuvée par délibération le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la commune doit verser une subvention de 25 000€ pour l'année 2017.

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** le versement de la subvention 2017 d'un montant de 25 000€ à l'Association communale pour la Cantine Scolaire (A.C.C.S.).

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget 2017.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



*Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le : 07/04/2017*